

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 202 nommant les Membres de Commuisston sanitaires.

n° 202

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 novembre 1908

Numéro JO

n° 145 du 01/12/1908

Date du numéro

1 décembre 1908

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les décrets des 31 mars 1897 et 20 juillet 1899 portant règlement de Police sanitaire maritime

**Vu** l'arrêté local du 28 mai 1900 instituant un Conseil sanitaire. ensemble l'arrêté du 20 décembre 1905 ; Attendu que la presque totalité des membres désignés par ce dernier arrêté ont quitté la colonie

Sur la proposition du chef du service de Santé;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont désignés pour faire partie du Conseil Sanitaire institué par l'arrêté susvisé du 28 mai 1900: Le Secrétaire Général Président; Le Directeur de la Santé Le Chef du Service des Douanes; Le Chef du Service des Travaux , Le Médecin aide-major chargé des arraisonnement, L'Agent de la Cie des Messageries Maritimes: Le Directeur de la banque de l'Indo-Chine : L'Agent de la Cie de l'Afrique Orientale : Le Secrétaire Général du Chemin de fer Un notable Commerçant faisant partie de la Chambre de Commerce ; Le Chef du 1er Bureau, Secrétaire :

#### Art. 2

Le Conseil se réunira sur la convocation de son Président.

#### Art.3

Le procès-verbal de chaque séance est transmis au Gouverneur par les soins du Président. Art, 4 — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et insere au journal Officiel de la colonies.

CASTAING.